



Locataire d'une place de parking en extérieur avec Stop park et réparations

Par **Tara Biscotte**, le **08/06/2022** à **15:26**

Bonjour,

Je loue une place de parking dans une copropriété dans laquelle par ailleurs j' habite.Ayant 2 véhicules j'ai du me résoudre à louer cette place en extérieur .

Le syndic de la copropriété est le propriétaire de celle-ci.

Tous les jours j'ai soit des voitures, garées à ma place (quand je m'absente pour déposer mes enfants à la gare soit 10 min/1/4 dh) soit des camions, camionnettes garées soit derrière ma voiture m'empêchant de sortir, soit carrément à ma place.

Cette semaine, pendant 2 jours je n'ai pu accéder à celle-ci.Les jardiniers de la résidence jeudi et un gros camion de déménagement vendredi .Samedi , pouvant enfin accéder à ma place je m'empresse de descendre le stop park... impossible, la clé ne tourne plus...j'essaie, mon mari aussi, rien à faire...je suppose que ce sont peut être les déménageurs qui y sont pour quelque chose, mais sans preuve, ceci étant je ne vois pas qui ce pourrait être d'autre.Je voulais savoir qui du locataire ou du propriétaire qui doit payer les réparations ? les infos que j'ai recueilli de ci de là étant contracdictoires....sachant que je ne suis pas responsable des dégâts, merci pour votre aide....

Par **amajuris**, le **08/06/2022** à **16:29**

bonjour,

le locataire doit l'entretien courant et les menues réparations.

l'entretien des serrures comme leur lubrification et leur graissage sont des opérations d'entretien. Par exemple, une serrure de porte d'appartement doit être lubrifiée une fois par an avec un lubrifiant spécial serrure.

ces véhicules stationnent à votre place lorsque votre stop park est baissé ?

salutations

Par **Tara Biscotte**, le **08/06/2022** à **16:42**

Bonjour,Amajuris

Merci pour votre réponse,

Oui des véhicules stationnent à ma place, quand l'arceau est baissé(il m'arrive si je m'absente 10 /15 min de ne pas le lever, la route devant le parking étant passante il est toujours compliqué de s'arrêter pour faire les manip.

Concernant votre réponse, je suis d'accord avec vous s'agissant de l'entretien habituel, mais là nous ne sommes plus dans le cadre de la menue réparation, puisque le stop park ne marche plus, l'arceau est levé et il est impossible de le descendre, la clé ne tourne plus...

Je pense qu'il a été abîmé par les déménageurs, lors de leurs multiples allers/venues ou par des gens mécontents de voir le stop park levé (je suis la seule sur les 8/10 places occupées à le mettre parce que ma place est la 1ère après le passage piéton et celle où tous les livreurs et autres se garent), mais bien évidemment je n'ai aucune preuve.

L'arceau est donc inutilisable et nécessite une réparation, voir un changement, donc je me demande si le syndic ne devrait pas prendre en charge celle-ci...

Merci